



## UNION INTERPARLEMENTAIRE

New York, le 11 mars 2013

### **57<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme Organisation des Nations Unies**

#### **Allocution de Mme M. Mensah-Williams Vice-présidente du Conseil national de la Namibie**

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant vous au nom de l'Union interparlementaire. Permettez-moi de me présenter : je suis la Vice-présidente du Conseil national de la Namibie.

La semaine dernière, l'Union interparlementaire et ONU Femmes ont organisé une réunion parlementaire à l'occasion de la 57<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme. Nous avons réfléchi aux stratégies que les parlements peuvent mettre en œuvre pour combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. Avant de vous faire part des résultats de nos débats, je tiens à remercier une fois encore ONU Femmes de sa coopération et à souligner combien il importe que les parlementaires soient associés aux travaux de la Commission, participent à ces débats et puissent ainsi enrichir leur réflexion à la faveur des échanges de vue et des réunions organisés à cette occasion. Ainsi, nous rentrerons chez nous armés d'une nouvelle compréhension des procédures et mécanismes de l'Organisation des Nations Unies et résolus à donner suite, au niveau national, aux décisions qui y sont prises.

J'en viens maintenant aux résultats de la réunion parlementaire annuelle que nous avons tenue la semaine dernière. Nos travaux, auxquels ont participé plus de 200 parlementaires de 43 pays, ont été animés et fructueux. Ils ont été axés sur deux grandes questions. Nous nous sommes tout d'abord demandé comment les parlementaires pouvaient jouer un rôle accru dans l'action menée au niveau mondial pour mettre fin à la violence contre les femmes. Le second sujet était la violence dirigée contre les femmes en politique, l'objectif étant de proposer des mesures efficaces pour la prévenir et en venir à bout. Nous sommes particulièrement sensibles à cette forme de violence, qui empêche les femmes de participer à la vie politique et fait obstacle au bon fonctionnement de la démocratie.

Madame la Présidente, je vais à présent passer en revue les principales conclusions de notre réunion:

1. Nous avons tout d'abord songé, et cela ne surprendra personne, au rôle fondamental que l'action législative peut jouer dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La fonction législative est au cœur de l'action parlementaire. Il faut que les parlementaires légifèrent pour mettre hors-la-loi toutes les formes de violence qui s'exercent contre les femmes. Il nous faut revoir la législation, déceler les lacunes et renforcer les lois existantes.

2. Mais les lois ne suffisent pas - ce qui nous amène à notre deuxième thème : pour être efficaces, les lois doivent être appliquées et les moyens nécessaires, déployés. Notre responsabilité est de faire en sorte que les lois soient suivies d'effet, ce qui montre toute l'importance du contrôle parlementaire. Un contrôle parlementaire s'impose pour que les lois et les politiques visant à combattre la violence faite aux femmes soient effectivement appliquées. Nous pouvons y contribuer en usant de nos bons offices auprès de tous ceux qui sont chargés de faire appliquer les lois : police, magistrats, professionnels de la santé, travailleurs sociaux, responsables religieux et communautaires. Nous pouvons aussi agir en sensibilisant les femmes à leurs droits et en clamant haut et fort que la violence ne saurait être tolérée.

3. Pour que les lois aient un impact sur la vie des gens, les ressources budgétaires nécessaires doivent être allouées. Les parlementaires ont le devoir de passer les budgets au crible en veillant à ce que des moyens financiers et humains suffisants soient consacrés à la lutte contre la violence faite aux femmes. Une solution que nous avons envisagée consisterait à inscrire dans chaque loi adoptée les obligations budgétaires correspondantes.

4. Nous sommes conscients de l'importance des partenariats et des alliances. Convaincus que la violence à l'égard des femmes est une atteinte aux droits humains, dont se ressentent les familles et les communautés et qui doit être l'affaire de tous, hommes ou femmes. C'est pourquoi, il importe au plus haut point de mieux associer davantage les hommes et les garçons aux moyens à mettre en œuvre pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes

5. Selon nous, les médias, y compris les réseaux sociaux, peuvent être des alliés de choix pour tout ce qui touche à la sensibilisation et à l'éducation. Nous avons réfléchi à ce que nous pourrions faire pour encourager les médias à ne pas perpétuer les stéréotypes et les inégalités et, plus important encore, à ne pas être complices de la violence faite aux femmes. Aujourd'hui, alors que les médias se font l'écho des actes de violence dirigés contre les femmes dans le monde entier, de plus en plus de gens sont révoltés par ces crimes et exigent qu'il soit mis fin à l'impunité.

6. Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous nous sommes penchés sur la spécificité de la violence politique à motivation sexiste, sujet qui concerne tout particulièrement les parlementaires. Cette forme de violence peut être utilisée comme une arme en temps de guerre, mais aussi pendant des élections et quand des femmes sont élues. Les médias contribuent à cet état de fait en perpétuant les

stéréotypes qui ont cours au sujet des femmes politiques. Les parlementaires, qu'ils soient hommes ou femmes, doivent montrer la voie et faire changer les mentalités, dans le monde politique comme dans les médias, en légiférant et en faisant appliquer les lois qui protègent les femmes en politique. Nous devons mettre au point des solutions concrètes pour que, partout dans le monde, les femmes puissent voter, se porter candidates et agir au service de leurs électeurs en toute liberté et sécurité, sans craindre d'être harcelées ou menacées, ou d'être la cible de quolibets sexistes ou dégradants.

Madame la Présidente,

De nombreux parlementaires qui ont participé à notre réunion ont apprécié d'être associés aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et voudraient que cette collaboration se poursuive. Ils sont résolus à donner suite, dans leurs pays respectifs, aux conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Nous sommes convaincus que si chacun joue son rôle, nous pourrons progresser.

Je vous remercie.